



Cher Éleveur,

*La Loi émanant de la Région Wallonne relative à l'élevage canin vous oblige depuis 2017 d'une part à avoir un numéro HK et d'autre part à mentionner le prix de vente de vos chiots.*

*Aujourd'hui, sans ces deux données, la SRSRH n'est plus autorisée à publier vos nichées sur notre service Info Baby Dog.*

*Vous pouvez rapidement vous mettre en ordre en ajoutant ces deux données (votre numéro HK dans votre profil et le prix des chiots dans l'étape Info Baby Dog de votre déclaration de nichée). Dès que vous aurez introduit ces données, votre nichée apparaîtra à nouveau sur notre service Info Baby Dog.*

*Cordialement,*

*La SRSRH*